

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

MARS 2013

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 04 mars 2013 est consultable en mairie ainsi que sur les panneaux destinés à l'affichage.

Délibération concernant les **rythmes scolaires** : conformément au décret d'application de la loi, une demande de dérogation va être déposée auprès du Président du Conseil Général d'une part, et du Directeur des services départementaux de l'Education Nationale d'autre part. Cette demande porte sur l'application des nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014. La semaine sera découpée en 4j_{1/2}, de 5h30 maximum pour les journées et 3h30 maximum pour la _{1/2} journée. Ce sujet est bien sûr traité en concertation avec la CCAE, notamment en ce qui concerne les transports scolaires, les garderies péri-scolaires, etc. **Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

Délibération concernant les travaux du SIEGE Impasse des Cerisiers : un courrier du SIEGE nous informe que la commune, dans le cadre d'une extension du réseau électrique et téléphonique, doit prendre en charge une partie de la somme due. En l'absence d'éléments suffisants, et étant donné que cette demande est une première de la sorte, des informations complémentaires sont demandées pour s'assurer que la commune est bien obligée de financer une partie de l'installation, et non le propriétaire du terrain. **Le conseil décide de reporter la délibération.**

Délibération concernant les amortissements du fonds de concours de la CCAE pour la signalisation routière. Il s'agit d'écritures comptables, la **décision est adoptée,**

Délibération concernant la zone de sécurité prioritaire mixte et l'installation de caméras de surveillance. Une réunion de présentation au conseil municipal a eu lieu le mardi 19 février dernier, animée par le Lieutenant Bernard, commandant la Brigade de Gendarmerie des Andelys. Un dossier a été remis au conseil municipal, comportant des devis et fiches techniques de caméras. Il en ressort :

que la création de cette zone est une politique nationale, mais qu'on demande aux collectivités territoriales d'en assurer la mise en oeuvre, à commencer par le financement

que le coût des caméras, même s'il est pour le moment subventionné à 50%, reste très important (de l'ordre de 7000 euros/caméra d'après les devis)

qu'on ne maîtrise pas le coût de la maintenance,
qu'on n'a pas la certitude de coûts supplémentaires (obligation d'une pièce sécurisée ?)

Par ailleurs, même si tout un chacun est bien conscient que la sécurité est l'affaire de tous, une seule caméra pour l'ensemble du village serait insuffisante, et ne viendrait en rien diminuer la menace de cambriolages ou autres méfaits. **La proposition est rejetée par 9 voix contre, 1 abstention, 3 voix pour.**

Délibération concernant **l'achat d'un broyeur à végétaux**. La commune a conclu une convention avec le SYGOM (voir bulletin précédent), Au vu des contraintes de transport de ces déchets vers la déchetterie, le conseil s'est demandé quelle solution serait la meilleure pour broyer les déchets verts (hors tonte) de la commune. Il s'avère que la location d'un broyeur coûte très cher et qu'un stockage des déchets verts (en attente de broyage) est nécessaire et difficile à réaliser sur le territoire de la commune. Les employés communaux et C. Norbert sont allés voir fonctionner le broyeur que la commune d'Aubevoye possède. 3 devis ont été demandés et fournis pour ce type de matériel. Le coût étant élevé, le conseil décide de ne pas se précipiter et de prendre d'autres informations (voir notamment si un arrangement avec la CEMEX est possible et rentable ou si d'autres broyeurs, moins chers, peuvent répondre aux besoins de la commune).

La proposition d'achat de ce broyeur est **rejetée par 2 voix contre et 6 abstentions**. Une nouvelle délibération est prévue pour décider de la solution la plus satisfaisante.

Cartes de transports scolaires : suite à une revue des appels d'offre de transport, la CCAE a voté l'augmentation des cartes de transport scolaire, pour les enfants qui se rendent dans les collèges et lycées hors des Andelys. Ces tarifs sont portés à 105 E/collégien et 147 E/lycéen (au lieu de 65 E actuellement). Dans ce cadre, **la CCAS a décidé d'aider les familles** à hauteur de 15 E/collégien et 20 E/lycéen. Les modalités de cette aide seront transmises ultérieurement.

A noter que nous n'avons pas encore de précision sur les tarifs de transport scolaire du Conseil Général.

Séjour à la neige à Lelex : le séjour s'est très bien passé, les enfants sont revenus très contents, Un goûter attendait petits et grands pour le retour le dimanche. Le conseil - par les voix de Reynald Megret et Fabienne Saillard - remercie chaleureusement le Comité des Fêtes, la municipalité ainsi que toutes les personnes qui ont oeuvré pour que ce séjour ait lieu.

Une **journée porte ouverte de l'école** sera organisée très prochainement. Y seront invités tous les habitants de la Commune ainsi que M. Le Maire de Vézillon et les membres de son conseil municipal afin qu'ils constatent par eux-mêmes les atouts de notre école...

Recensement: le dernier comptage en date de février 2013 fait état de **640 habitants** dans notre commune, soit une baisse de 21 habitants par rapport -à 2009.

Chemins et voirie : il est demandé qu'une réunion entre la commission des chemins, la commission carrières, et la CCAE soit planifiée. Il est **important** de faire un **état des lieux complet des chemins et voiries**, afin de savoir ceux qui sont communaux et ruraux, par exemple, et qui a la charge de leur entretien,

Concernant **l'avaloir de la rue des Genêts**, la CCAE indique qu'elle fera les travaux lorsque le temps le permettra, hors gel et hors intempéries.

Démission : M. Christian NORBERT a donné sa démission du conseil à M. le Maire, pour raisons personnelles. Elle prend effet le 5 mars. Les membres du conseil lui souhaite pleine réussite dans ses futures missions, et le remercie pour le travail qu'il a accompli au sein de la commune.

AGENDA

16 mars : fermeture exceptionnelle de la mairie.

04 et 05 mai : **30e FOIRATOU**. Réservation pour les habitants de Bouafles du 21 au 28 mars, en priorité, et devant chez eux pour ceux habitant sur le parcours. A partir du 4 avril, les réservations seront ouvertes à tous, les mardi et jeudi de 18h à 19h à la mairie, Aucune réservation ne sera prise par téléphone,

02 juin : **fête de la peinture.**

21 juin : fête de la musique.